



* Les crédits ne sont pas des dépôts en espèces; ils augmentent le montant servant de base au calcul du revenu garanti.

À titre indicatif seulement.



 **Investissements Manuvie**

| Pour votre avenir^{MC}

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le dépassement des limites de retrait du Fonds de revenu garanti ou la décision d'effectuer des retraits avant le choix du revenu peuvent avoir une incidence négative sur les versements futurs du revenu. Les crédits ne sont pas des dépôts en espèces; ils augmentent le montant servant de base au calcul du futur revenu garanti. Le taux des crédits peut varier. Les taux du revenu utilisés pour déterminer le montant du futur revenu garanti peuvent changer chaque jour. Les taux d'intérêt ne sont qu'un des nombreux facteurs servant à déterminer les taux du revenu. Une fluctuation des taux d'intérêt ne signifie pas que les taux du revenu suivront la même courbe au même moment. Visitez manuvie.ca/investissements pour connaître le taux des crédits et les taux du revenu en vigueur. Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur du contrat d'assurance RetraitePlus Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes, les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » et RetraitePlus Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.